

Informations et instructions concernant l'utilisation de la cabane Rochefort.

Informations :

La cabane de Rochefort est la propriété de la section La Dôle de Nyon du Club Alpin Suisse. C'est une cabane privée de la section de Nyon et ne dépend pas du Club Alpin Suisse. La section de Nyon est à même de décider de son utilisation, de qui peut en disposer et à quelles conditions. Elle est gérée par une commission de cabane composée de plusieurs membres de la section La Dôle et dirigée par le président de cabane. La commission et le président sont nommés lors de l'assemblée générale de la section La Dôle.

Utilisation de la cabane :

- La priorité de l'utilisation de la cabane sera donnée aux membres de la section La Dôle, aux membres du Club Alpin Suisse et ensuite aux non membres.
- L'usage de la cabane est destiné en priorité aux randonneurs.
- **L'accès à la cabane est strictement interdit aux véhicules motorisés quels qu'ils soient.**
Le transport de nourriture, de matériel ou de personnes ne représente en aucun cas une raison d'accéder en véhicule à la cabane. L'usage de celle-ci est limité aux personnes valides et capables de s'y rendre à pieds. Les personnes ou groupes qui ne peuvent se conformer à ces conditions, doivent se diriger vers une autre structure mieux adaptée.
- La cabane est gardiennée tous les samedi 16h00 au dimanche 16h00 par un(e) membre ou une famille de la section et de ce fait son usage exclusif n'est pas possible. Pendant cette période, la cabane fonctionne comme buvette. De ce fait, nous vous remercions de consommer les boissons vendues sur place (voir liste et tarifs plus bas).
- La cabane dispose de 31 couchages **en semaine** et de 24 couchages **le samedi soir**.
- Le camping n'est pas autorisé sur le site.
- Le chauffage de la cabane est au feu de bois.
- L'éclairage est fourni par des batteries alimentées par des panneaux solaires. Il est donc impératif de limiter l'utilisation des lampes aux seules tables occupées. Les dortoirs ne sont pas équipés de lampes. Equipez vous de lampes de poches.
- L'eau de pluie est récupérée dans des citernes et de ce fait n'est pas potable sans être cuite préalablement.
- L'extinction des lumières et le silence sont fixés à 23h lorsque la cabane est occupée par plusieurs groupes, ainsi que le samedi soir.
- Une caution de fr 150.- peut-être demandée lors de la réservation. Dans ce cas elle sera restituée après le passage et le paiement du séjour.
Les manquements aux règles ci-après entraîneront une retenue sur la caution. Celle-ci peut-être totale suivant le ou les problèmes constatés.
 - Utilisation du mobilier et de la batterie de cuisine à l'extérieur.
 - Utilisation des couvertures et oreillers à l'extérieur.
 - Présence d'animaux dans les dortoirs.
 - Utilisation du bois de chauffage de la cabane pour des feux extérieurs.
 - Cabane restituée dans un état de propreté insatisfaisant.
 - Places réservées non occupées ou annulation du séjour sans avis dans un délai de 5 jours.

La réservation ne sera effective qu'après avoir reçu confirmation de la lecture de ces instructions pages 1 à 3 et si demandé, qu'une fois la caution versée sur le CCP de la cabane n° 12-12614-2

Paiements internationaux : SWISS POST Postfinance
CH-3030 BERNE
Clearing Postal : 09000

Section La Dôle du CAS
Cabane de Rochefort
1260 Nyon
BIC : POFICHBEXXX
IBAN :CH 09 0900 0000 1201 2614 2

Les paiements par chèques ne sont pas acceptés.

Informations importantes à l'intention des locataires de la cabane de Rochefort.

Protection incendie :

Equipements faisant partie de la cabane de Rochefort :

Au rez :
- 1 extincteur à poudre.
- 1 extincteur CO2 pour la cuisine.
- 1 détecteur de fumée avec alarme.

Au 1er :
- 1 extincteur à poudre.
- 3 détecteurs de fumée avec alarme.
- 2 sorties de secours.
- 2 échelles de secours.

Comportement à avoir lors de votre séjour à Rochefort :

Chaque responsable de groupe en arrivant à Rochefort doit prendre connaissance des emplacements des appareils de défenses incendie, ainsi que des chemins de fuite en cas de sinistre.

Il organisera le cas échéant un exercice d'évacuation et nommera un responsable adulte par dortoir pour la durée du séjour.

Les mesures de préventions et de sécurités individuelles suivantes doivent être respectées :

Il est strictement interdit de fumer et/ou de s'éclairer à l'aide de bougies dans les dortoirs.

Aucune matière inflammable (chaussures, habits, sacs de montagne, etc.) ne doivent être suspendues ou exposées à moins de 80 cm des fourneaux.

Aucun feu extérieur ne sera allumé en dehors du foyer existant devant la cabane. Il est également interdit de faire des feux extérieurs s'il y a du vent. Le foyer devra dans tout les cas être totalement éteint (aspergé d'eau) avant de quitter l'endroit ou s'il n'est plus sous surveillance.

En cas de non respect de ces directives, le CAS La Dôle et ses responsables déclinent toutes responsabilités en cas de sinistre.

En cas de sinistre, la priorité sera d'évacuer en premier lieu la cabane et de mettre le groupe en sécurité !

C.A.S. « LA DOLE »

TARIFS DE LA CABANE DE ROCHEFORT.

Le prix de la nuitée correspond à une occupation de la cabane comptant dès la fin de l'après-midi jusqu'au lendemain à 10h30. L'arrivée avant midi et/ou le prolongement du séjour l'après midi, ne sont pas compris dans le tarif de la nuitée. La taxe de passage est à prendre en compte dans ce cas.

Les tarifs enfants sont considérés jusqu'à l'âge de 16 ans.

Les paiements par chèques ne sont pas acceptés.

Les frais liés au mode de paiement sont à charge du locataire.

Les tarifs en Euro sont fixes, indépendamment du change.

	<u>Adulte :</u>	<u>Enfant:</u>	<u>Adulte :</u>	<u>Enfant:</u>
Non membre :	Sfr. 20.-	Sfr. 13.-	€ 20.-	€ 13.-
Membre C.A.S/C.A.F :	Sfr. 15.-	Sfr. 10.-	€ 15.-	€ 10.-
Membre « La Dôle » :	Sfr. 10.-	gratuit	--	--
Membre OJ	1 ^{ère} nuit gratuite			

Taxe de passage pour un repas à midi ou le soir (sans dormir) :

Par personne (enfant gratuit jusqu'à 16 ans le samedi soir et le dimanche midi). Sfr. 5.- € 5.-

Les tarifs de la cabane ne comprennent en aucun cas le nettoyage de celle-ci. Chaque personne ou groupe est responsable et doit balayer le réfectoire, récurer la cuisine et **le WC**. Les produits de nettoyage sont disponibles à la cuisine.

Le non respect de cette règle élémentaire sera facturé: Sfr. 100.- Euro. 100.-

Merci de respecter ces tarifs et directives.

Nyon, novembre 2015

La commission de cabane.

Chers visiteurs, la cabane vous accueille, vous et votre pic-nique, sans soucis, mais n'oubliez pas que la cabane fonctionne comme buvette et de ce fait nous vous remercions de consommer les boissons vendues sur place.

Tarifs des boissons disponibles à la cabane le week-end.

Cuvée spéciale Pinot noir ou assemblage	la bt. 7dl	fr. 23.-
Gamay ou Chasselas, Château de Crans ou Duillier et Domaine de la Recorbe, Coinsins	la bt. 7dl la bt. 5dl	fr. 18.- fr. 15.-
Vin chaud (occasionnellement)	2 dl	fr. 3.-
Bière Boxer Old	la bt. 25cl.	fr.3.-
Eau plate et gazeuse	la bt. 1L	fr. 4.-
Coca, Elmer citron et thé froid	la bt. 5dl	fr. 3.-
Jus de pomme du presseoir	le verre 2 dl	fr.2.-
Café - thé		fr. 2.-
Pot de thé	1 litre	fr. 5.-
Jus d'orange Granini		fr. 2.50
Soupe aux légumes (dimanche midi)		fr. 4.-